

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle exclusif par la société « Westlake Corporation », par l'intermédiaire de sa filiale « Westlake Vinnolit GmbH & Co. KG », des installations de production et de certains actifs de la société « VYNOVA Wilhelmshaven GmbH ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le résumé de l'opération ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Dénominations des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur indirect :** « Westlake Corporation » ;
- **L'acquéreur direct :** « Westlake Vinnolit GmbH & Co. KG » ;
- **La cible :** Les installations de production de la société « VYNOVA Wilhelmshaven GmbH ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de la production de polychlorure de vinyle (PVC), du PVC en suspension (S-PVC) et de chlorure de vinyle monomère (VCM).

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 18 mai 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration consistant en l'acquisition du contrôle exclusif par la société « Westlake Corporation », par l'intermédiaire de sa filiale « Westlake Vinnolit GmbH & Co. KG », des installations de production et de certains actifs de la société « VYNOVA Wilhelmshaven GmbH ».

« Westlake Corporation » est une société enregistrée dans le Delaware sous le numéro I.R.S. 76-0346924, dont le siège social est situé 2801 Post Oak Blvd., Suite 600, Houston, Texas 77056 États-Unis. « Westlake Corporation » est cotée à la Bourse de New York et un fournisseur mondial de produits chimiques, de polymères et de matériaux de construction. Elle propose notamment plusieurs produits tout au long de la chaîne de valeur de deux produits pétrochimiques, à savoir les oléfines et les vinyliques.

L'acquéreur direct, « Westlake Vinnolit GmbH & Co. KG », est une société allemande enregistrée auprès du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 76260, dont le siège social est situé Carl-Zeiss-Ring 25, 85737 Ismaning, Allemagne.

« VYNOVA Wilhelmshaven GmbH » est une société allemande enregistrée auprès du tribunal local d'Oldenburg sous le numéro HRB 209234, dont le siège social est situé à Inhausersieler Str. 25, 26388 Wilhelmshaven, Allemagne. Elle exerce ses activités dans la production de polychlorure de vinyle (PVC), plus précisément de PVC en suspension (S-PVC) en tant que produit final et de chlorure de vinyle monomère (VCM) en tant que produit intermédiaire, sur son site de production de Wilhelmshaven, en Allemagne.

Fait à Rabat, le 07 mai 2026.